



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/BB

Sur la convocation adressée le 13 février 2018, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 8 heures 30 minutes.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'hymne National est entonné -

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Elisabeth MONDET
Gilles DONADA	Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL
Chantal SARRAILH	Yvan CORBIERE	Viviane TISSEUR
Max SOULIER	Antoine BOYER	Simone BOYER
Maurice MOURET	Roger ROLLAND	Yvette CIMINO
Evelyse ROL	Sylviane BOYER	Josette ROCCHI
Samuel SAMSON	Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	Michel REBOUL	Yves GERMAIN
Dominique PIERRE	Christophe ANDRÉ	Cristelle HUGOUNENQ
Luc PERRIN		

REPRÉSENTÉS : Mesdames et Messieurs

Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN

ABSENTE : Madame
Marie-France JOURNÉ

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **Mme Elisabeth MONDET**.

M. le Maire rend hommage à Mme Julie DUPIN, employée municipale décédée le samedi 10 février 2018, et demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

1) CONTRAT AVEC LA SPL TERRE D'ARGENCE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA REHABILITATION ET DE L'EXTENSION DE L'ECOLE NATIONALE (NOUVELLE ETUDE SUITE A LA REFORME GOUVERNEMENTALE IMPREVISIBLE A L'EPOQUE DES DEDOUBLEMENTS DE CLASSE DE CP/CE1)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que l'École Nationale est un équipement important de la commune de Beaucaire. Elle est la principale école du quartier prioritaire du centre-ville au titre des contrats de ville (REP+).

Cet établissement n'est pas aux normes accessibilité, il nécessite depuis au moins 20 ans de lourds travaux de réhabilitation ainsi qu'une extension. L'actuelle municipalité a décidé d'agir concrètement sur ce dossier avec une vision d'ensemble. Le projet vise à faire de cette école un établissement pilote et moderne. Il prévoit la mise en accessibilité et l'amélioration de son empreinte thermique et donc une extension pour accueillir notamment les enfants du futur quartier Sud Canal.

Les études préalables de maîtrise d'œuvre initiées précédemment par la municipalité, effectuées en concertation avec l'équipe pédagogique, ont permis d'identifier les grandes lignes d'un projet de restructuration en profondeur et d'arrêter un projet mais l'élection d'un nouveau Président de la République et la mise en place soudaine et improvisée d'une réforme sur le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les zones REP et REP+ (ce qui est le cas de l'ensemble des écoles de la commune) contraint la Mairie à revoir totalement son projet (alors que les travaux allaient pouvoir commencer). Ainsi, il est nécessaire de reprendre le projet pour inclure le dédoublement et donc retravailler sur les points et/ou nouvelles contraintes suivants :

- L'exiguïté des espaces extérieurs au regard de la capacité d'accueil ;
- La nécessité de confirmer des contraintes structurelles des bâtis existants en vue de leur réhabilitation et/ou de leur démolition partielle sans impact sur les constructions privées mitoyennes.
- Le plan de phasage des travaux en site occupé qui doit tenir compte du désormais faible espace disponible du fait des dédoublements de CP/CE1.
- Les possibilités de mobilisation de bâtis connexes pour optimiser le projet avec nécessité de levés des bâtiments concernés par un géomètre.

Par suite, la commune de Beaucaire a décidé de confier à la SPL Terre d'Argence un contrat pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visant à fiabiliser et amender le projet en levant ces contraintes et en rationalisant le projet au vu des nouvelles contraintes issues de la réforme de dédoublements de classe tout en intégrant des options de phasage et de travaux à long terme.

Les prestations sont réparties en 2 phases définies comme suit :

- PHASE 1 : pilotage des compléments techniques (études structurelles, compléments de diagnostic amiante et levés de géomètre des bâtis existants) déclinaison et évaluation des scénarios avec options de restructuration.
- PHASE 2 : déclinaison du scénario retenu, du plan de phasage de travaux en site occupé et finalisation des modalités de mise en œuvre

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après :

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Phase 1	11 650,00 €	2 330,00 €	13 980,00 €
Phase 2	7 750,00 €	1 550,00 €	9 300,00 €
TOTAL	19 400,00 €	3 880,00 €	23 280,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales et notamment l'article 1^{er},

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1531-1,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 17,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le contrat avec la SPL Terre d'Argence pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réhabilitation extension de l'Ecole Nationale.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget de la Ville opération 4848.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
CONTRE	0	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

2) AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2018-001 ET CREDITS DE PAIEMENT - RESTRUCTURATION, REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE NATIONALE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que l'Ecole Nationale est un équipement important de notre commune. Elle est la principale école du quartier prioritaire du centre-ville au titre des contrats de ville. Elle bénéficie ainsi aux enfants du quartier prioritaire du centre ville (situé en REP +).

Cette école nécessite une restructuration, une réhabilitation et une extension depuis au moins 20 ans. L'actuelle municipalité a décidé d'agir concrètement sur ce dossier. Le projet concerne notamment la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et plus généralement l'amélioration de l'accueil des enfants. L'optimisation du potentiel existant permettra par ailleurs d'augmenter le nombre de classes et ainsi d'anticiper l'arrivée d'enfants avec la construction de nouveaux quartiers d'habitation sur la commune (projet Sud Canal).

Le but est également, à travers l'amélioration de l'éclairage, de l'isolation et du chauffage d'avoir un bâtiment moins énergivore, qui agira par conséquent davantage pour le développement durable.

L'objectif est aussi de faire de notre principale école du quartier prioritaire une école pilote et moderne.

Par délibération 17-010 du 16 février 2017, l'autorisation de programme 2017-001 correspondant à l'opération 4848 « Ecole Nationale » avait fixé la répartition des crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, le projet doit être revu pour répondre aux nouvelles obligations de dédoublement des classes de CP et CE1 instaurés, entre temps, par le nouveau Président de la République et donc imprévisibles à l'époque de la précédente étude.

Afin de gérer sagement l'argent public et de ne pas le dilapider, il convient de prendre en compte cette nouvelle réforme gouvernementale et ses impacts et de revoir le projet en fonction avant de lancer les travaux.

Le montant et la répartition des crédits de paiement doivent donc être modifiés pour s'adapter aux nouvelles contraintes.

Il est proposé au conseil municipal d'abroger l'autorisation de programme (AP) 2017-001 et les crédits de paiement (CP) correspondants et de créer l'autorisation de programme 2018-001 comme suit, étant donné que la réforme Macron nécessite mécaniquement une nouvelle étude et un décalage des travaux de plusieurs mois :

Imputation	Libellé programme AP n° 17-001	Montant de l'autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS			
			2018	2019	2020	2021
Chap.23 article 2313 fonction 212	Ecole Nationale	3 909 126.85 € H.T.	546 336.67 € H.T. (Restes à réaliser 2017)	1 100 000.00 € H.T.	1 617 000 € HT	645 790.18 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération 17-010 du 16 février 2017

VU l'avis de la commission municipale Ressources humaines / Finances du 16 février 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) ABROGE la délibération 17-010 ainsi que l'autorisation de programme 2017-001.

2°) DECIDE d'appliquer à l'opération 4848, déjà créée sous l'intitulé « Ecole Nationale », une autorisation de programme n° 2018-001 d'une durée de 4 ans à compter de 2018.

3°) DIT que les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme s'établissent comme suit :

Imputation	Libellé programme AP n° 17-001	Montant de l'autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS			
			2018	2019	2020	2021
Chap.23 article 2313 fonction 212	Ecole Nationale	3 909 126.85 € H.T.	546 336.67 € H.T. (Restes à réaliser 2017)	1 100 000.00 € H.T.	1 617 000 € HT	645 790.18 € H.T.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
CONTRE	0	Patrick DESOMBRE	représenté par
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Michel REBOUL	
		Hélène DEYDIER	représentée par
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	
		Luc PERRIN	

3) BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE BEAUCAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, de la Ville de Beaucaire, dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de BEUCAIRE et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 420 252,87 €
Affectation du résultat 2016 :	- <u>1 800 000,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	1 620 252,87 €
Titres de recettes émis :	<u>22 793 828,17 €</u>
Total des recettes :	24 414 081,04 €
Mandats émis :	<u>20 633 502,06 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 780 578,98 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	4 863 164,27 €
Titres de recettes émis :	<u>4 996 801,12 €</u>
Total des recettes :	9 859 965,39 €
Mandats émis :	<u>7 147 242,58 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 712 722,81 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 6 493 301,79 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	32 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND

Yvette CIMINO		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Evelyse ROL		
Sylviane BOYER		
Josette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
Samuel SAMSON		
Katy VIDAL		
Maurice CONTESTIN		
Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
Michel REBOUL		
Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
Yves GERMAIN		
Dominique PIERRE		
Christophe ANDRÉ		
Cristelle HUGOUNENQ		
Luc PERRIN		

4) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, du budget annexe du service de l'Eau dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	6 702,93 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	6 702,93 €
Titres de recettes émis :	<u>128 123,74 €</u>
Total des recettes :	134 826,67 €
Mandats émis :	<u>101 167,68 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 33 658,99 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	190 688,25 €
Titres de recettes émis :	<u>173 778,46 €</u>
Total des recettes :	364 466,71 €
Mandats émis :	<u>274 720,53 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 89 746,18 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 123 405,17 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

5) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, du budget annexe du service Assainissement dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	352 906,03 €
Affectation du résultat 2016 :	- <u>180 000,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	172 906,03 €
Titres de recettes émis :	+ <u>697 719,01 €</u>
Total des recettes :	870 625,04 €
Mandats émis :	<u>581 900,11 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 288 724,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	833 155,40 €
Titres de recettes émis :	<u>758 466,06 €</u>
Total des recettes :	1 591 621,46 €
Mandats émis :	<u>586 031,66 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 1 005 589,80 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 1 294 314,73 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		

	Maurice CONTESTIN		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

6) BUDGET ANNEXE ZAC DE GENESTET - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, du budget annexe ZAC de Genestet dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	198 983,55 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	198 983,55 €
Mandats émis :	<u>1 158,22 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 197 825,33 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	350 194,46 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	350 194,46 €
Mandats émis :	<u>92 175,71 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 258 018,75 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 455 844,08 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ 32	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA

	Mireille FOUGASSE		
	Stéphane VIDAL		
	Chantal SARRAILH		
	Yvan CORBIERE		
	Viviane TISSEUR		
	Max SOULIER		
	Antoine BOYER		
	Simone BOYER		
	Maurice MOURET		
	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Maurice CONTESTIN		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

7) BUDGET ANNEXE FETES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, du budget annexe Fêtes dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 645,50 €
Titres de recettes émis :	<u>373 855,50 €</u>
Total des recettes :	377 501,00 €
Mandats émis :	<u>352 302,42 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 25 198,58 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	5 514,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 245,00 €</u>
Total des recettes :	6 759,50 €
Mandats émis :	<u>3 165,26 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 594,24 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 28 792,82 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL		
Michel REBOUL				
Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN		
Yves GERMAIN				
Dominique PIERRE				
Christophe ANDRÉ				
Cristelle HUGOUNENQ				
Luc PERRIN				

8) BUDGET ANNEXE CULTURES TAURINE ET EQUESTRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2017, du budget annexe Cultures Taurine et Équestre dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	49 462,62 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>- 700,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	48 762,62 €
Titres de recettes émis :	<u>480 631,74 €</u>
Total des recettes :	529 394,36 €
Mandats émis :	<u>417 521,10 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 111 873,26 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	1 887,37 €
Titres émis :	<u>700,00 €</u>
Total des recettes :	2 587,37 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 587,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 114 460,63 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	32 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND

Yvette CIMINO		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Evelyse ROL		
Sylviane BOYER		
Josette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
Samuel SAMSON		
Katy VIDAL		
Maurice CONTESTIN		
Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
Michel REBOUL		
Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
Yves GERMAIN		
Dominique PIERRE		
Christophe ANDRÉ		
Cristelle HUGOUNENQ		
Luc PERRIN		

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Jean-Pierre FUSTER président de séance pour aborder les délibérations relatives aux comptes administratifs 2017.
M. Jean-Pierre FUSTER est élu président de séance à l'unanimité.*

9) BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEAUCAIRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 de la Commune de Beaucaire qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 420 252,87 €
Affectation du résultat 2016 :	- 1 800 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	1 620 252,87 €
Titres de recettes émis :	22 793 828,17 €
Total des recettes :	24 414 081,04 €
Mandats émis :	20 633 502,06 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 780 578,98 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	4 863 164,27 €
Titres de recettes émis :	4 996 801,12 €
Total des recettes :	9 859 965,39 €
Mandats émis :	7 147 242,58 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 712 722,81 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 6 493 301,79 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif de la Commune de BEAUCAIRE de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		
ABSTENTION	0			

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

10) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 du budget annexe du service de l'Eau qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe du service de l'Eau de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	6 702,93 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	6 702,93 €
Titres de recettes émis :	<u>128 123,74 €</u>
Total des recettes :	134 826,67 €
Mandats émis :	<u>101 167,68 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 33 658,99 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	190 688,25 €
Titres de recettes émis :	<u>173 778,46 €</u>
Total des recettes :	364 466,71 €
Mandats émis :	<u>274 720,53 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 89 746,18 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 123 405,17 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		

CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par représentée par	Michel REBOUL Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	0			

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

11) BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 du budget annexe du service Assainissement qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe du service Assainissement de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	352 906,03 €
Affectation du résultat 2016 :	- 180 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	172 906,03 €
Titres de recettes émis :	+ 697 719,01 €
Total des recettes :	870 625,04 €
Mandats émis :	581 900,11 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 288 724,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	833 155,40 €
Titres de recettes émis :	758 466,06 €
Total des recettes :	1 591 621,46 €
Mandats émis :	586 031,66 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 1 005 589,80 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 1 294 314,73 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par Michel REBOUL représentée par Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0		

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

12) BUDGET ANNEXE ZAC DE GENESTET - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 du budget annexe ZAC de Genestet qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe ZAC de Genestet de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	198 983,55 €
Titres de recettes émis :	<u>0.00 €</u>
Total des recettes :	198 983,55 €
Mandats émis :	<u>1 158,22 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 197 825,33 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	350 194,46 €
Titres de recettes émis :	<u>0.00 €</u>
Total des recettes :	350 194,46 €
Mandats émis :	<u>92 175,71 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 258 018,75 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 455 844,08 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC de Genestet de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signe l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
CONTRE	9	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
ABSTENTION	0	Luc PERRIN		

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

13) BUDGET ANNEXE FETES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 du budget annexe Fêtes qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe Fêtes de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 645,50 €
Titres de recettes émis :	<u>373 855,50 €</u>
Total des recettes :	377 501,00 €
Mandats émis :	<u>352 302,42 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 25 198,58 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	5 514,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 245,00 €</u>
Total des recettes :	6 759,50 €
Mandats émis :	<u>3 165,26 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 594,24 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 28 792,82 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe Fêtes de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER

		Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par	Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Michel REBOUL Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0			

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

14) BUDGET ANNEXE CULTURES TAURINE ET EQUESTRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2017 du budget annexe Cultures Taurine et Equestre qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe Cultures Taurine et Equestre de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	49 462,62 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>- 700,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	48 762,62 €
Titres de recettes émis :	<u>480 631,74 €</u>
Total des recettes :	529 394,36 €
Mandats émis :	<u>417 521,10 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 111 873,26 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	1 887,37 €
Titres émis :	<u>700,00 €</u>
Total des recettes :	2 587,37 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 587,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 114 460,63 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe Cultures Taurine et Équestre de l'exercice 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par Michel REBOUL représentée par Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0		

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

Départ de M. Maurice MOURET qui donne procuration à M. Roger ROLLAND.

Les votes des comptes administratifs étant terminés, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance, invite Monsieur le Maire à regagner la salle et lui laisse la présidence de la séance.

15) BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE BEAUCAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2017 de la Commune de BEAUCAIRE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 420 252,87 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>- 1 800 000,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	1 620 252,87 €
Titres de recettes émis :	<u>22 793 828,17 €</u>
Total des recettes :	24 414 081,04 €
Mandats émis :	<u>20 633 502,06 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 780 578,98 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	4 863 164,27 €
Titres de recettes émis :	<u>4 996 801,12 €</u>
Total des recettes :	9 859 965,39 €
Mandats émis :	<u>7 147 242,58 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 712 722,81 €
Restes à réaliser 2016 en dépenses :	4 859 513,96 €
Restes à réaliser 2016 en recettes	<u>1 159 002,33 €</u>
Résultat 2017 :	- 987 788,82 €

Conformément à l'instruction M14, il est nécessaire d'affecter à l'article 1068 la somme de 1 800 000,00 €.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 1 800 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 1 980 578,98 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 2 712 722,81 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 1 800 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- le report à nouveau, au compte 110, de la somme de 1 980 578,98 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 2 712 722,81 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 1 800 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND

		Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Michel REBOUL Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0			

16) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2017 du budget annexe du service de l'Eau laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	6 702,93 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	6 702,93 €
Titres de recettes émis :	<u>128 123,74 €</u>
Total des recettes :	134 826,67 €
Mandats émis :	<u>101 167,68 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 33 658,99 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	190 688,25 €
Titres de recettes émis :	<u>173 778,46 €</u>
Total des recettes :	364 466,71 €
Mandats émis :	<u>274 720,53 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 89 746,18 €
Les restes à réaliser 2017 en dépenses :	64 515,35 €
Les restes à réaliser 2017 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat 2017 :	+ 25 230,83 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 28 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 5 658,99 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 89 746,18 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 28 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 5 658,99 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 89 746,18 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 28 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	9	Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
ABSTENTION	0	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

17) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2017 du service de l'assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	352 906,03 €
Affectation du résultat 2016 :	- <u>180 000,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	172 906,03 €
Titres de recettes émis :	+ <u>697 719,01 €</u>
Total des recettes :	870 625,04 €
Mandats émis :	<u>581 900,11 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 288 724,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	833 155,40 €
Titres de recettes émis :	<u>758 466,06 €</u>
Total des recettes :	1 591 621,46 €
Mandats émis :	<u>586 031,66 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 1 005 589,80 €
Les restes à réaliser 2017 en dépenses :	21 827,76 €
Les restes à réaliser 2017 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat 2017 :	983 762,04 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 220 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 68 724,93 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 005 589,80 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 220 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 68 724,93 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 1 005 589,80 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 220 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE

		Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représenté par représentée par représenté par représentée par	Roger ROLLAND Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Michel REBOUL Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0			

18) BUDGET ANNEXE FETES - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2017 du budget annexe Fêtes laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	3 645,50 €
Titres de recettes émis :	<u>373 855,50 €</u>
Total des recettes :	377 501,00 €
Mandats émis :	<u>352 302,42 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 25 198,58 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	5 514,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 245,00 €</u>
Total des recettes :	6 759,50 €
Mandats émis :	<u>3 165,26 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 3 594,24 €
Les restes à réaliser 2017 en dépenses :	0,00 €
Les restes à réaliser 2017 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat 2017 :	+ 3 594,24 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 25 198,58 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 3 594,24 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 25 198,58 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 3 594,24 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
CONTRE	9	Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
ABSTENTION	0	Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

19) BUDGET ANNEXE CULTURES TAURINE ET EQUESTRE - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2017 du budget annexe Cultures Taurine et Équestre laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2016 :	49 462,62 €
Affectation du résultat 2016 :	<u>- 700,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	48 762,62 €
Titres de recettes émis :	<u>480 631,74 €</u>
Total des recettes :	529 394,36 €
Mandats émis :	<u>417 521,10 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 111 873,26 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2016 :	1 887,37 €
Titres émis :	<u>700,00 €</u>
Total des recettes :	2 587,37 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 2 587,37 €
Les restes à réaliser 2017 en dépenses :	0,00 €
Les restes à réaliser 2017 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat 2017 :	+ 2 587,37 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 111 873,26 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 2 587,37 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 111 873,26 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 2 587,37 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Mireille FOUGASSE

		Samuel SAMSON Katy VIDAL	
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS représenté par Michel REBOUL Michel REBOUL Hélène DEYDIER représentée par Maurice CONTESTIN Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	
ABSTENTION	0		

20) BUDGET PRIMITIF 2018 - VOTE TAUX IMPOSITION - TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la question des taux d'imposition a été abordée lors du débat d'orientation budgétaire 2018 en date du 20 décembre 2017.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, et ce, conformément aux textes suivants :

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
VU les lois des finances annuelles,
VU le produit fiscal attendu cette année,
CONSIDERANT que les ressources nécessaires à l'équilibre financier du budget ville 2018 et des budgets annexes 2018 sont de 8 400 000,00 €,

Pour 2018, face aux baisses successives depuis 4 ans des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et aux charges supplémentaires qui pèsent sur les communes du fait de décisions gouvernementales, il serait possible pour la Ville de Beaucaire de recourir à l'utilisation "pratique" du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvre financières comme le font de très nombreuses communes aussi bien de droite que de gauche.

Néanmoins, M. le Maire et son équipe municipale considèrent que la capacité contributrice des Français est déjà trop fortement sollicitée dans un climat économique, social et financier tendu.

Lors de la campagne électorale de 2014, M. le Maire s'était engagé à ne pas augmenter les taux d'imposition. En 2014, 2015, 2016 et 2017, il est allé au-delà de son engagement, en baissant les 3 taux locaux d'imposition, faisant de Beaucaire l'un des rares exemples en France.

En 2018, malgré des contraintes budgétaires encore fortes, et une réforme nationale visant à supprimer la taxe d'habitation d'ici à 2020 constituant de grosses incertitudes quant à l'avenir de la compensation financière aux communes annoncée par le Président de la République, M. le Maire propose un gel des taux.

Là encore, Beaucaire s'illustre en n'augmentant pas ses impôts, alors que tant d'exécutifs ne se privent pas de faire peser les dépenses qu'ils engagent sur leurs administrés.

Ce gel des taux de la commune est rendu possible grâce à la gestion rigoureuse de la municipalité.

En 2018, Julien Sanchez et son équipe municipale proposent donc une fois de plus de tenir leur promesse de ne pas augmenter les taux.

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux d'imposition de 2018 comme suit :

		Cristelle HUGOUNENQ
		Luc PERRIN
ABSTENTION	0	

21) BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2018 - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif de l'année 2018 de la Ville de Beaucaire, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

• Section de fonctionnement :

- en dépenses : 21 799 629,98 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 800 000 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : 21 799 629,98 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 1 980 578,98 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- en dépenses : 10 273 060,14 € dont 4 859 513,96 € de restes à réaliser 2017 ;
- en recettes : 10 273 060,14 € dont 1 159 002,33 € de restes à réaliser 2017 ; 1 800 000 € correspondant à l'affectation du résultat 2017 et 1 800 000,00 € de virement de la section de fonctionnement et 2 712 722,81 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 à la ligne R001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2018 de 32 072 690,12 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1°) VOTE le budget primitif de la ville de Beaucaire de l'année 2018 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) ADOPTE le budget primitif de la Ville de Beaucaire de l'année 2018 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) VOTE spécifiquement le montant des subventions à allouer aux associations indiquées en annexe aux pages 207 à 209 qui seront versées courant de l'exercice 2018 sur présentation d'un dossier à remettre en mairie et imputées au chapitre 65 article 6574.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Budget primitif Ville 2018 :

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représenté par Roger ROLLAND représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par Michel REBOUL représentée par Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0		

Subventions 2018 :

ONT VOTE			
POUR	22	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER	représenté par Roger ROLLAND représenté par Jean-Pierre FUSTER

		Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par	Michel REBOUL
			représentée par	Maurice CONTESTIN
CONTRE	0			
ABSTENTION	3	Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Luc PERRIN		

M. Stéphane VIDAL, Mme Chantal SARRAILH, Mme Eliane HAUQUIER (procuration à Mme Katy VIDAL), Mme Josette ROCCHI, Mme Katy VIDAL, M. Yves GERMAIN et Mme Cristelle HUGOUNENQ, membres ou conjoints de membres de bureaux d'associations sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

22) BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU 2018 - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif du service de l'eau pour l'année 2018, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Eau de l'année 2018 comme suit :

• Section de fonctionnement :

- En dépenses : 118 129,99 €
- En recettes : 118 129,99 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 5 658,99 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 302 746,18 € dont 64 515,35 € de restes à réaliser 2017.
- En recettes : 302 746,18 € dont 89 746,18 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 à la ligne R 001 et 28 000,00 € d'affectation de résultat.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2018 de 420 876,17 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le budget annexe primitif du service de l'eau de l'année 2018 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représenté par Roger ROLLAND représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par Michel REBOUL représentée par Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0		

23) BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif de l'année 2018 du service de l'Assainissement de la Ville de Beaucaire, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif du service de l'Assainissement de l'année 2018 comme suit :

• Section de fonctionnement :

- En dépenses : 634 534,93 €
- En recettes : 634 534,93 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 68 724,93 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 1 772 589,80 € dont 21 8727,76 € de restes à réaliser 2017,
- En recettes : 1 772 589,80 € dont 1 005 589,80 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 à la ligne R 001 et 220 000 € d'affectation du résultat.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2018 de 2 407 124,73 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE le budget annexe primitif du service de l'assainissement de l'année 2018 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
CONTRE	9	Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
ABSTENTION	0	Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

24) BUDGET PRIMITIF ANNEXE FETES 2018 - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif des Fêtes pour l'année 2018, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif des Fêtes de l'année 2018 comme suit :

●Section de fonctionnement :

- En dépenses : 394 048,58 € ;
- En recettes : 394 048,58 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 25 198,58 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 5 044,24 € ;
- En recettes : 5 044,24 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 3 594,24 € à la ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2018 de 399 092,82 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le budget annexe primitif des fêtes de l'exercice 2018 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL

		Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représenté par représentée par	Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Didier CORRIAS Michel REBOUL Hélène DEYDIER Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Michel REBOUL Maurice CONTESTIN
ABSTENTION	0			

25) BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTURES TAURINE ET ÉQUESTRE 2018 - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif Cultures Taurine et Équestre pour l'année 2018 comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'année 2018 et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 20 décembre 2017.

Le budget Cultures Taurine et Equestre regroupe : les courses camarguaises, les rencontres équestres, l'école taurine, le spectacle taurin et les taureaux dans les rues.

Selon l'article 261 E 3° du Code Général des Impôts, les courses camarguaises qui sont organisées sous l'égide de la Fédération française de la course camargaise, ce qui est le cas de BEAUCAIRE, sont soumises à l'impôt sur les spectacles de première catégorie (article 1559 du Code Général des Impôts). Aucune TVA n'est due sur la billetterie de ces manifestations.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe primitif Cultures Taurine et Équestre de l'exercice 2018 comme suit :

•Section de fonctionnement :

- en dépenses : 460 973,26 € ;
- en recettes : 460 973,26 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 111 973,26 € à la ligne R 002 .

Section d'investissement :

- en dépenses : 2 587,37 €
- en recettes : 2 587,37 € reprenant le résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 2 587,37 à la ligne R001 .

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2018 de 463 560,63 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le budget annexe primitif Cultures Taurine et Équestre de l'année 2018 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
CONTRE	9	Josefette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
ABSTENTION	0	Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

26) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018 - TENNIS CLUB BEUCAIROIS POUR ARTHUR HUGOUNENQ

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que compte tenu des performances sportives importantes d'Arthur HUGOUNENQ, ce jeune Beaucairois est amené à poursuivre ses entraînements en Espagne pour deux ans. Afin de l'encourager, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle par

l'intermédiaire de son club formateur dans lequel il est toujours adhérent, à savoir le Tennis Club Beaucairois. Cette somme devra bien sûr lui être dédiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association du tennis club Beaucairois sur l'exercice 2018 pour la formation d'Arthur HUGOUNENQ, jeune sportif beaucairois amené à poursuivre ses entraînements à l'étranger pendant 2 ans vu son niveau.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 65, article 6574, fonction 40 pour 1 000 € par désaffectation des crédits inscrits en provision sur cette ligne budgétaire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Luc PERRIN	
CONTRE	0		
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN	
		Didier CORRIAS	représenté par Michel REBOUL
		Michel REBOUL	
		Hélène DEYDIER	représentée par Maurice CONTESTIN

Mme Cristelle HUGOUNENQ, sortie de la salle, n'a pas pris part au vote.

27) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018 - WEEK-END DE L'AGRICULTURE ET DU TERROIR - UCIA BEAUCAIRE A COEUR

Rapporteur : M. le Maire

En plus d'être une Ville d'Art et d'Histoire, Beaucaire est aussi une ville agricole.

Le Maire de Beaucaire souhaitait organiser dans la commune un grand événement autour de l'agriculture afin de valoriser nos productions, nos producteurs, leurs savoirs-faire mais aussi les circuits courts, essentiels car écologiques et favorisant une bonne alimentation.

Les circuits courts sont également importants pour nos entrepreneurs locaux et la vie économique de nos territoires. Il est donc essentiel à plusieurs titres de faire connaître les productions locales auprès de la population locale, régionale et nationale et d'en assurer le rayonnement.

A une époque où nos agriculteurs (qui manifestaient encore il y a quelques jours) sont lâchés par l'Etat et l'Union Européenne et où les suicides d'agriculteurs augmentent d'année en année, nous devons soutenir et valoriser le savoir-faire Français, le travail de la terre (mais aussi de la mer) et faire prendre conscience à chacun de la chance que nous avons d'avoir ici une agriculture vivante et dynamique et de la nécessité de la protéger, de la partager et de la valoriser.

Au printemps 2018, pour la première fois, un week-end de l'agriculture et du terroir sera donc organisé à Beaucaire. C'est une fierté pour la municipalité. Le but est que cet événement grossisse d'année en année.

La première édition de cet événement sera organisée par la Ville en partenariat avec l'association des commerçants UCIA Beaucaire à Cœur.

Des partenariats sont aussi en cours avec les chambres consulaires et de nombreux autres acteurs Beaucairois, mais aussi avec des acteurs des communes et départements limitrophes.

Pour que cet événement soit un grand succès, l'UCIA, qui doit contribuer à la préparation et au déroulement de l'événement par son savoir-faire, sollicite une subvention exceptionnelle de 9 000 euros.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 9 000 euros à l'UCIA Beaucaire à Cœur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 000 € à l'UCIA Beaucaire à Cœur sur l'exercice 2018.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 65, article 6574, fonction 94 pour 9 000 € par désaffectation des crédits inscrits en provision sur cette ligne budgétaire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	32 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE

	Viviane TISSEUR		
	Max SOULIER		
	Antoine BOYER		
	Simone BOYER		
	Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Maurice CONTESTIN		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Hélène DEYDIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

*Départ de M. Maurice CONTESTIN avec la procuration de Mme Hélène DEYDIER.
Mme Hélène DEYDIER, n'étant plus représentée par procuration, ne prendra plus part aux votes.*

28) CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018 – APPROBATION

Rapporteur : Katy VIDAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de la politique de la Ville, les communes sont amenées à subventionner des actions sur les territoires classés prioritaires. Une réunion de concertation s'est tenue le 12 février 2018 avec l'ensemble des partenaires (Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental,...) afin de subventionner les associations ayant présenté des dossiers jugés intéressants et allant dans le sens de l'intérêt général.

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur les actions liées aux 3 piliers du contrat de Ville et d'approuver leur financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Contrat de Ville,

VU l'avis de la commission technique du 12 février 2018,

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la mise en place des actions liées aux 3 piliers du contrat de Ville et l'attribution des subventions comme suit :

Porteur du projet	Action	Montant Ville
Fédération des Foyers Ruraux – FDFR30	Les cahiers de vie	280,00 €
Fédération des Foyers Ruraux – FDFR30	Sorties pour l'autonomie	500,00 €
Ecole de la Préfecture	Ecole et patrimoine	2 000,00 €
Association Beaucaire Futsal	Mini Futsal	2 000,00 €
Stade Beaucairois 30	Tournoi de football parents enfants	500,00 €
Stade Beaucairois 30	Les stages vacances du SB 31	1 000,00 €
Stade Beaucairois 30	Sport et santé	1 500,00 €
École de pêche et d'environnement	Découverte des multi-activités sportives de plein air	750,00 €
Aviron Beaucaire	Développer la pratique sportive des jeunes filles des quartiers prioritaires à travers l'aviron	2 000,00 €
Les Têtes à Clap	Découvrir et rencontrer le cinéma en famille ou les « rencontres cinématographiques »	2 000,00 €
Centre de Création du 19	Au Temps d'Empreintes	2 000,00 €
Chœur Provence Languedoc	Concerts pédagogiques	500,00 €
Union Handball Tarascon Beaucaire	Pour ta santé fais du sport avec nous	1 500,00 €
Gym Flip Beaucaire Tarascon	Sport santé et loisirs	2 000,00 €
Association Grossomodo	Projet éducation nutrition écoles primaires et centre de loisirs	2 000,00 €
Association Samuel Vincent	AEI (Action Educative d'Insertion) MAJEURS BEAUCAIRE	2 030,00 €
Association Samuel Vincent	AEI (Action Educative d'Insertion) MINEURS BEAUCAIRE	1 015,00 €
Mission Locale Jeunes Rhône Argence	DECLIC : Insertion et emploi dans les quartiers prioritaires	1 200,00 €
Total		24 775,00 €

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours au chapitre 65, article 6574, fonction 523.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ 30	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER

Antoine BOYER		
Simone BOYER		
Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
Roger ROLLAND		
Yvette CIMINO		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Evelyse ROL		
Sylviane BOYER		
Josette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
Samuel SAMSON		
Katy VIDAL		
Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
Michel REBOUL		
Yves GERMAIN		
Dominique PIERRE		
Christophe ANDRÉ		
Cristelle HUGOUNENQ		
Luc PERRIN		

29) JOURNEE DES ENFANTS 2018 – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Jean-Pierre FUSTER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'animation commerciale « La Journée des enfants » proposée par la commune, en partenariat avec l'association des commerçants, le 24 mars 2018 sur la place Georges Clemenceau, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des activités.

Etant précisé qu'en cas de report pour raisons climatiques, les tarifs votés seraient applicables à la date de report.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE comme suit les tarifs pour la « Journée des Enfants » du 24 mars 2018 :

- Carte d'accès à 5 € donnant droit (pour les 3 à 12 ans) aux activités suivantes :
 - Châteaux gonflables 2 accès,
 - Petit train 2 accès,
 - Pêche aux canards 1 accès,
 - Balade en poney 1 accès,
 - Atelier enfants 1 accès,
 - Mini scooter 2 accès,
 - Pista americana 2 accès.

2°) DECIDE qu'en cas de report pour raisons climatiques, les tarifs votés seraient applicables à la date de report.

3°) DIT que les recettes seront imputées au budget Ville 2018 chapitre 70 article 7088 fonction 94.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

30) AMERICAN BIKE 2018 - FIXATION DES PRIX

Rapporteur : Samuel SAMSON

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre de l'animation commerciale « American Bike » organisée le 1^{er} mai 2018, il est proposé au conseil municipal de fixer, pour les différents concours, les prix remis en bons d'achat Fédébon (utilisables chez les commerçants beaucairois adhérents au dispositif) permettant d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE comme suit les prix relatifs aux concours :

Prix du plus beau tatouage femme :

1^{er} Prix : 150 €

2^{ème} Prix : 100 €

3^{ème} Prix : 50 €

Prix du plus beau tatouage homme :

1^{er} Prix : 150 €

2^{ème} Prix : 100 €

3^{ème} Prix : 50 €

Prix de la plus belle moto :

1^{er} Prix : 150 €

2^{ème} Prix : 100 €

3^{ème} Prix : 50 €

Prix de la plus belle barbe tendance :

1^{er} Prix : 150 €

2^{ème} Prix : 100 €

3^{ème} Prix : 50 €

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 67 article 6714 fonction 94.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	29	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Didier CORRIAS	représenté par Michel REBOUL
		Michel REBOUL	
		Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Luc PERRIN	

31) CHANTE A BEUCAIRE - 2 JUIN 2018 - FIXATION DES PRIX ET DES TARIFS

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'animation commerciale « Chante à Beaucaire », organisée le 2 juin 2018, la municipalité, très attachée à l'art et à la culture, organise différents concours avec remise de prix, afin de récompenser les gagnants.

Un règlement joint en annexe formalise les modalités de déroulement de ce concours, et fixe notamment à 10 € par candidat les droits d'inscription.

Un jury sera constitué et les prix (en bons d'achat Fédébon permettant d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux, utilisables chez les commerçants beaucairois adhérents au dispositif) seront remis le jour même sur place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE les droits d'inscription au concours de chant du samedi 2 juin 2018 (accessible dès 12 ans sous réserve d'une autorisation parentale ou tutélaire) à 10 € par personne.

2°) FIXE comme suit les prix relatifs au concours :

1^{er} Prix : 300 € - 1^{ère} partie d'un spectacle lors des Estivales de Beaucaire – Trophée de la ville de Beaucaire,

2^{ème} Prix : 200 € - Trophée de la ville de Beaucaire,

3^{ème} Prix : 100 € - Trophée de la ville de Beaucaire.

3°) DIT que la dépense, soit 600 €, sera imputée au budget Ville 2018 au chapitre 67 article 6714 fonction 94 et les recettes au chapitre 70 article 7088 fonction 94.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment le règlement joint en annexe.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par
		Roger ROLLAND	Roger ROLLAND
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	représenté par
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
			Mireille FOUGASSE

	Samuel SAMSON Katy VIDAL		
	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL
	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		

32) SALON DES METIERS D'ART 2018 – FIXATION DES PRIX

Rapporteur : Yvette CIMINO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre du Salon des Métiers d'Art 2018, il est proposé au conseil municipal de fixer les prix pour récompenser la créativité des artisans d'art exposants, étant précisé qu'un jury sera constitué pour désigner les gagnants.

Pour rappel, les exposants au Salon des Métiers d'Art sont admis après sélection par un jury.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE comme suit les prix pour récompenser la créativité des artisans d'art exposants :

Catégorie	Prix du montant attribué
Premier prix de la Ville de Beaucaire, qui récompense l'originalité et la créativité d'une pièce	600 €
Prix coup de pouce réservé aux plus jeunes exposants (installés depuis moins de 5 ans) sur la base des deux premiers critères	250 €
Prix coup de cœur qui récompense la mise en valeur d'un stand	200 €

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 6714 fonction 312.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ 30	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER

	Simone BOYER		
	Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

33) TRANSFORMATION DE POSTE (UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{RE} CLASSE A TEMPS COMPLET EN UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite à l'évolution des effectifs de Police Municipale, il apparaît nécessaire de disposer de deux chefs de service de Police Municipale, l'un affecté à l'encadrement du centre de vidéosurveillance et l'autre affecté aux équipes engagées sur la voie publique.

Ce poste sera pourvu en interne, suite à une réussite à concours.

Il est proposé au conseil municipal de transformer 1 poste à compter du 1^{er} mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1^o) DECIDE de modifier le poste suivant à compter du 1^{er} mars 2018 :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 poste de Chef de Service de Police Municipale à temps complet

2^o) PRECISE que le déroulement de carrière et l'échelle indiciaire de cet emploi est fixé par les décrets n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

3^o) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ville de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64111 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Joseette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE		
Samuel SAMSON				
Katy VIDAL				
CONTRE	1	Luc PERRIN		
ABSTENTION	6	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		

34) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA VILLE BEUCAIRE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (RENOUVELLEMENT PAR CONVENTION POUR 1 AN)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition par la ville de Beaucaire d'un agent titulaire à temps complet auprès du CCAS de Beaucaire pendant une période de 1 an à compter du 1^{er} avril 2018, et de l'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

VU le projet de convention,

VU la saisine de la CAP,

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'un agent titulaire à temps complet auprès du CCAS de Beaucaire pendant une période de 1 an à compter du 1^{er} avril 2018.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	30	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Didier CORRIAS	représenté par Michel REBOUL
		Michel REBOUL	
		Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	
		Luc PERRIN	

35) CONVENTION DE TRANSFERT D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le dispositif du Compte Epargne Temps (CET), réglementé par les dispositions du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congés, qu'il pourra utiliser ultérieurement.

Le décret susvisé prévoit que l'agent conserve les droits acquis au titre du compte épargne temps, en cas de détachement ou de mutation dans une autre collectivité territoriale ou un autre établissement public. Dans ce cas, il revient alors à la collectivité ou l'établissement d'accueil d'assurer l'ouverture des droits et la gestion du compte. L'article 11 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 précise que collectivité d'origine et collectivité d'accueil prévoient les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par convention.

Monsieur Jean Marie CARIOU, Agent de Maîtrise titulaire a été recruté par voie de mutation au sein des effectifs de la Ville de MAS BLANC DES ALPILLES à effet du 10 août 2017. Au jour de sa radiation des effectifs de la Ville de BEAUCAIRE, l'intéressé disposait d'un compte épargne temps capitalisant 27 jours de congés acquis.

Il est proposé au conseil municipal d'indemniser la commune de Mas Blanc des Alpilles.

Le montant de l'indemnisation est calculé sur la base des valeurs forfaitaires de monétisation du compte épargne temps :

- Pour les agents de catégorie C	65 € bruts / jour
- Pour les agents de catégorie B	80 € bruts / jour
- Pour les agents de catégorie A	125 € bruts / jour

Il s'agit de montants bruts desquels il faut retrancher la cotisation sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les modalités de la convention de transfert du compte épargne temps de M. Jean-Marie CARIOU.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018, chapitre 012 article 6488.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la convention de transfert du CET.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par
		Roger ROLLAND	Roger ROLLAND
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	représenté par
		Evelyse ROL	Katy VIDAL
		Sylviane BOYER	Jean-Pierre FUSTER
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	Mireille FOUGASSE
		Katy VIDAL	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Michel REBOUL	Michel REBOUL

	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN
--	---

36) PERSONNEL VACATAIRE ARÈNES (9) – SAISON 2018

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que lors des manifestations organisées dans les arènes de Beaucaire, il est nécessaire de faire appel à des agents vacataires pour notamment l'accueil des manadiers et de leur personnel, la réception des taureaux, le nettoyage du toril avant et après chaque manifestation, l'entretien de la piste avant et pendant chaque course, le nettoyage des vestiaires et de l'infirmerie, l'accueil des personnes à mobilité réduite, l'ouverture et la fermeture des arènes (7 agents), la gestion de la sonorisation, la tenue des gains sportifs (1 agent) et l'animation de la course (2 présidents de course mais un seul par course).

Pour sept de ces postes, cette vacation peut s'étaler sur plusieurs jours, avant et après la manifestation, et inclut les dimanches, jours fériés et heures de nuit de manière aléatoire. La rémunération est donc en adéquation avec ces contraintes et liée à l'acte.

Pour les deux autres postes, la vacation se fera uniquement le jour de la manifestation.

Au regard de la spécificité de la mission proposée, de son caractère discontinu et de la rémunération liée à l'acte, il est proposé au conseil municipal de créer 9 postes de personnel vacataire pour l'année 2018 et de fixer la rémunération comme suit :

- 185,00 € bruts pour chaque vacation pour le poste de président de course,
- 130,00 € bruts pour chaque vacation pour les sept postes d'entretien,
- 100,00 € bruts pour chaque vacation pour le poste de technicien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 qui prévoit que les dispositions applicables aux agents non titulaires saisonniers ou occasionnels ne s'appliquent pas aux agents engagés sur un acte déterminé,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE de créer neuf postes de personnel vacataire du 1^{er} avril au 30 novembre 2018.

2°) FIXE la rémunération comme suit :

- 185 euros bruts pour chaque vacation pour le poste de président de course,
- 130 euros bruts pour chaque vacation pour les sept postes d'entretien,
- 100 euros bruts pour chaque vacation pour le poste de technicien.

3°) DIT que les dépenses seront imputées sur le budget ville de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par
		Roger ROLLAND	Roger ROLLAND
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	représenté par
		Evelyse ROL	Katy VIDAL
		Sylviane BOYER	Jean-Pierre FUSTER
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	Mireille FOUGASSE
		Katy VIDAL	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Michel REBOUL	Michel REBOUL
		Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	
		Luc PERRIN	

37) CREATION DE POSTES TEMPORAIRES POUR BESOINS SAISONNIERS - ÉTÉ 2018

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que durant la période estivale, les services des ateliers municipaux (manutention, espaces verts, professionnels), des sports, de la culture, des festivités et de la communication doivent faire face à un surcroît de travail.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de procéder comme chaque année à la création de différents postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers comme suit :

Services Techniques (espaces verts, manutention, professionnels) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018,
- 5 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018,
- 10 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018 ;

Sports/Culture et Festivités :

- 5 postes d'adjoint technique territorial du 02/07/2018 au 31/07/2018,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 01/08/2018 au 01/09/2018 ;

Communication (renfort photographe pour les festivités) :

- 1 poste d'adjoint technique territorial du 01/07/2018 au 31/07/2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE la création de postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers liés à la période estivale, répartis comme suit :

Services Techniques (espaces verts, manutention, professionnels) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018,
- 5 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018,
- 10 postes d'adjoint technique territorial du 18/06/2018 au 31/08/2018 ;

Sports/Culture et Festivités :

- 5 postes d'adjoint technique territorial du 02/07/2018 au 31/07/2018,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 01/08/2018 au 01/09/2018.

Communication :

- 1 poste d'adjoint technique territorial du 01/07/2018 au 31/07/2018.

2°) PRECISE que les agents recrutés seront rémunérés sur l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1, soit indice brut 347 indices majoré 325 ;

3°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	26	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON	

		Katy VIDAL Didier CORRIAS Michel REBOUL Luc PERRIN	représenté par	Michel REBOUL
CONTRE	0			
ABSTENTION	4	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ		

38) CRÉATION DE POSTES VACATAIRES - MANIFESTATIONS 2018 - CONDUCTEURS BATEAUX PERMIS FLUVIAL RIVIERE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que pour le bon déroulement des manifestations sportives et festives, il est nécessaire de recruter des agents conducteurs de bateaux titulaires du permis fluvial rivière pour assurer la sécurité des plans d'eau.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création de trois postes pour :

- La fête du Nautisme prévue les samedi 9 et dimanche 10 juin 2018,
- La fête des radeaux écolos prévue le dimanche 10 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 qui prévoit que les dispositions applicables aux agents non titulaires saisonniers ou occasionnels ne s'appliquent pas aux agents engagés sur un acte déterminé,

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DÉCIDE la création de trois postes vacataires de conducteurs de bateaux titulaires du permis fluvial rivière pour les manifestations 2018 comme suit :

- le samedi 9 juin 2018, pour une durée de travail de 10h et un forfait de 150 € nets par agent ;
- le dimanche 10 juin 2018, pour une durée de travail de 10h et un forfait de 200 € nets par agent.

2°) DIT que les dépenses seront imputées sur le budget Ville de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA		

	Mireille FOUGASSE		
	Stéphane VIDAL		
	Chantal SARRAILH		
	Yvan CORBIERE		
	Viviane TISSEUR		
	Max SOULIER		
	Antoine BOYER		
	Simone BOYER		
	Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

39) CRÉATION DE POSTES VACATAIRES – MANIFESTATIONS 2018 – MAITRES NAGEURS SAUVETEURS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que pour le bon déroulement des manifestations sportives et festives, il est nécessaire de recruter des agents maîtres-nageurs sauveteurs pour assurer la sécurité des plans d'eau.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création de trois postes pour :

- La fête du Nautisme prévue les samedi 9 et dimanche 10 juin 2018,
- La fête des radeaux écolos prévue le dimanche 10 juin 2018,
- Le concours de joutes prévu le vendredi 20 juillet 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 qui prévoit que les dispositions applicables aux agents non titulaires saisonniers ou occasionnels ne s'appliquent pas aux agents engagés sur un acte déterminé,

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DÉCIDE la création de trois postes vacataires de maître-nageur sauveteur pour les manifestations 2018 comme suit :

- le samedi 9 juin 2018, pour une durée de travail de 10h et un forfait de 150 € nets par agent ;
- le dimanche 10 juin 2018, pour une durée de travail de 10h et un forfait de 200 € nets par agent ;
- le vendredi 20 juillet 2018, pour une durée de travail de 4h00 et un forfait de 80 € nets par agent.

2°) DIT que les dépenses seront imputées sur le budget Ville de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

M. Luc PERRIN sort de la salle avant la présentation de la délibération numéro 40.

40) FOURNITURES / ACHEMINEMENT ELECTRICITE / SERVICES ASSOCIES - ACCORDS CADRES UGAP / CONVENTION - APPROBATION

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'afin d'accompagner les personnes publiques, confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente, l'Union des Groupements d'Achats Publics a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité.

Une consultation a été initialement lancée en 2015 : ELECTRICITE 1 regroupant plus de 3 000 bénéficiaires et 3,3 milliards de kWh.

L'UGAP lancera mi 2018 une consultation (ELECTRICITE 2 en renouvellement / continuité de ELECTRICITE 1 et ouverte à de nouveaux bénéficiaires) en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre en vue de conclure les marchés subséquents. De cette mise en concurrence regroupant plusieurs bénéficiaires découlera un marché subséquent par bénéficiaire.

Ainsi, la présente convention a pour objet la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés. Les prestations du marché débiteront à compter de la date de signature pour une durée de 3 ans.

Le bénéficiaire donne mandat au Président de l'UGAP, ou à son représentant par délégation, pour passer un accord cadre et les marchés subséquents ainsi que tout avenant ou tout document d'exécution relatifs au marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention au vu de la complexité du sujet,

VU l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la convention ELECTRICITE 2 ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	29	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET	représenté par Roger ROLLAND

	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		

M. Luc PERRIN, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

41) ACCUEIL ET RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE CONDAMINE - RENOUELEMENT CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD / COLLEGE EUGENE VIGNE / COMMUNE DE BEAUCAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 ET SUIVANTES

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n° 17.052 du 17 mars 2017 le conseil municipal a approuvé la convention passée avec le Conseil Départemental du Gard et le collège Eugène Vigne pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et de cinq accompagnateurs, pendant l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018-2019 et les années suivantes, pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et cinq accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 17.053 du 17 mars 2017

VU le projet de convention établi pour l'année scolaire 2018-2019 et suivantes,

VU l'avis de la commission Enseignement petite enfance du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Gard, le collège Eugène Vigne et la commune de Beaucaire pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et de cinq accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30 pour l'année scolaire 2018-2019 et les années suivantes.

2°) ACCEPTE les tarifs proposés s'élevant à 3,30 € par repas pour les élèves et à 4,60 € pour le personnel d'encadrement.

3°) DIT que la dépense sera imputée au budget ville de l'exercice en cours au chapitre 011 article 6042 fonction 251.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	29	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		

M. Luc PERRIN, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

42) ACCUEIL ET RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE MOULINELLE - RENOUELEMENT CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD / COLLEGE ELSA TRIOLET / COMMUNE DE BEAUCAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 ET SUIVANTES

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n° 17.053 du 14 mars 2017 le conseil municipal a approuvé la convention passée avec le Conseil Départemental du Gard et le collège Elsa Triolet pour l'accueil et la restauration d'une quarantaine d'enfants et de trois accompagnateurs pendant l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018-2019 et les années suivantes, pour l'accueil et la restauration d'une quarantaine d'enfants et de trois accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 17.053 du 14 mars 2017

VU le projet de convention établi pour l'année scolaire 2018-2019 et suivantes,

VU l'avis de la commission Enseignement petite enfance du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Gard, le collège Elsa Triolet et la commune de Beaucaire pour l'accueil et la restauration d'une quarantaine d'enfants et de trois accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30 pour l'année scolaire 2018-2019 et les années suivantes.

2°) ACCEPTE les tarifs proposés s'élevant à 3,50 € par repas pour les élèves et 4,40 € pour le personnel encadrant.

3°) DIT que la dépense sera imputée au budget ville de l'exercice en cours au chapitre 011 article 6042 fonction 251.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITE	29	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		

M. Luc PERRIN, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

43) COURSES CAMARGUAISES - FIXATION DES RECOMPENSES - SAISON 2018

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que pour valoriser la course camarguaise dont Beaucaire est le berceau, la Ville de Beaucaire organise une remise de prix attribués par un jury pour la finale du Muguet d'Or, de la Palme d'Argent et de la Palme d'Or.

Par ailleurs, le « razet d'or » récompensera le razeteur ayant effectué les plus beaux razets sur les trois journées des courses de la Palme d'Or.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des prix attribués dans le cadre de la saison 2018 des Courses Camarguaises et revaloriser plusieurs de ces prix dont le razet d'or afin d'encourager une pratique de qualité dans le respect des valeurs de la course camarguaise, du public et des taureaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE le montant des prix attribués comme suit :

Muguet d'Or	1 ^{er} Razeteur	500 €
	2 ^{ème} Razeteur	300 €
	3 ^{ème} Razeteur	200 €
	Bayle du meilleur taureau	200 €
Palme d'Argent	Meilleur « Animateur »	300 €
	Meilleur taureau	300 €
Palme d'Or	1 ^{er} Razeteur	2 500 €
	2 ^{ème} Razeteur	1 000 €
	3 ^{ème} Razeteur	500 €
	Bayle du meilleur taureau	500 €
	Razet d'or	2 000 €

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget annexe Cultures Taurine et Equestre 2018, chapitre 67, article 6714, fonction 415.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	représenté par
		Roger ROLLAND	Roger ROLLAND
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	représenté par
		Evelyse ROL	Katy VIDAL
		Sylviane BOYER	Jean-Pierre FUSTER
		Josette ROCCHI	

	Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Didier CORRIAS Michel REBOUL Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par	Michel REBOUL

M. Luc PERRIN a regagné la salle avant le vote de cette délibération et a donc pris part au vote.

44) ESTIVALES 2018 – CONCOURS DE PEINTURE – FIXATION DES PRIX

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la municipalité de Beaucaire, très attachée à l'art et à la culture, organise, dans le cadre des Estivales 2018, un concours de peinture dans la salle d'exposition située 27 bis quai Général de Gaulle, du samedi 21 jusqu'au dimanche 29 juillet 2018.

A ce titre, un règlement sera mis en place et un jury constitué.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des prix attribués par le jury, en bons d'achat « Fédébon », ce qui permet d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE les montants des prix attribués par le jury pour le concours de peinture 2018 comme suit :

Prix adultes (+de 16 ans)	1 ^{er} prix	500,00 €
	2 ^{ème} prix	300,00 €
	3 ^{ème} prix	200,00 €
	Prix du public	100,00 €
Prix enfants (-de 16 ans)	1 ^{er} prix	150,00 €
	2 ^{ème} prix	100,00 €
	3 ^{ème} prix	50,00 €
	Prix du public	100,00 €

2°) ADOPTE le règlement.

3°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018, chapitre 67, article 6714, fonction 33.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL

	Chantal SARRAILH		
	Yvan CORBIERE		
	Viviane TISSEUR		
	Max SOULIER		
	Antoine BOYER		
	Simone BOYER		
	Maurice MOURET	représenté par	Roger ROLLAND
	Roger ROLLAND		
	Yvette CIMINO		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
	Evelyse ROL		
	Sylviane BOYER		
	Josette ROCCHI		
	Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
	Samuel SAMSON		
	Katy VIDAL		
	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
	Michel REBOUL		
	Yves GERMAIN		
	Dominique PIERRE		
	Christophe ANDRÉ		
	Cristelle HUGOUNENQ		
	Luc PERRIN		

M. Maurice MOURET (qui avait quitté le conseil municipal avant le vote de la 15^{ème} délibération) regagne la séance et reprend la procuration qu'il avait donnée à M. Roger ROLLAND à partir de la 45^e délibération.

45) ESTIVALES 2018 - CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE - FIXATION DES PRIX

Rapporteur : Sylviane BOYER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale que la municipalité de Beaucaire, très attachée à l'art et à la culture, organise depuis 2016 un concours de photographies pendant les Estivales, soit cette année du 21 juillet au 30 juillet 2018.

Quatre catégories sont proposées au choix des participants, comme suit :

- Les traditions
- Beaucaire festive
- Vues de Beaucaire l'été
- Selfie insolite

Ce concours est ouvert aux amateurs comme aux professionnels qui devront impérativement prendre leurs clichés pendant les Estivales selon le règlement ci-joint qui fixe les modalités de participation et de remise des prix. Par ailleurs, un jury sera constitué.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des prix attribués par le jury, en bons d'achats « Fédébon », ce qui permet d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux.

Ces prix seront accordés à chacune des 4 catégories.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE les montants des prix attribués par le jury pour le concours de photographies 2018, dont chaque catégorie sera bénéficiaire, comme suit :

Premier prix	200,00 €
Deuxième prix	150,00 €
Troisième prix	100,00 €

2°) INSCRIT la dépense au budget Ville 2018, chapitre 67, article 6714, fonction 33.

3°) ADOPTE le règlement.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

46) FÊTES DE NOEL 2018 - CONCOURS CRECHE / BATEAUX / MAISONS / VITRINES DE COMMERCE - FIXATION DES PRIX

Suite à une erreur matérielle lors de l'envoi des convocations (la note de synthèse correspondante ayant été oubliée), la délibération n°46 a été retirée de l'ordre du jour et sera présentée à un prochain conseil municipal

47) CLÔTURE DES COMPTES DU MANDAT D'ETUDES AVEC LA SPL TERRE D'ARGENCE POUR LA REALISATION D'UNE ZONE OMNI LOISIRS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a confié à la Société Publique Locale Terre d'Argence, par convention de mandat, les études préalables en vue de la réalisation d'une zone omni loisirs. L'étude et son lancement avaient été votés à l'unanimité par le conseil municipal en date du 23 juin 2015.

Les études étant terminées, il est nécessaire de procéder à la clôture de l'opération.

La situation de clôture, à la date du 20 novembre 2017, fait apparaître d'une part, les dépenses ordonnancées et payées par la SPL pour le compte de la commune de Beaucaire pour un montant de 33 650.85 € T.T.C. et d'autre part, les remboursements des dites dépenses à la SPL pour le même montant.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

Rémunération de tiers	17 700.00 € H.T.	21 240.00 € T.T.C.
Relevé d'information du cadastre		14.00 € T.T.C.
Frais financiers		36.85 € T.T.C.
Rémunération de la SPL	10 300.00 € H.T.	12 360.00 € T.T.C.

Conformément à l'article 9 de la convention précitée, il est proposé au conseil municipal de reconnaître que la mission confiée à la SPL Terre d'Argence est terminée, d'accepter les comptes présentés et d'autoriser M. le Maire, ou son délégué, à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales et notamment l'article 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1531-1

VU la délibération 15.117 du conseil municipal du 23 juin 2015

VU la convention de mandat entre la commune de Beaucaire et la SPL Terre d'Argence signée le 8 juillet 2015 et ayant pour objet les études préalables en vue de la réalisation d'une zone omni loisirs sur la commune de Beaucaire

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) RECONNAIT que la mission confiée à la SPL Terre d'Argence est terminée.

2°) ACCEPTE les comptes présentés par la SPL Terre d'Argence dans le cadre de cette opération.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE
CONTRE	0		
ABSTENTION	7	Didier CORRIAS Michel REBOUL Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par Michel REBOUL

48) RESTITUTION DE L'INDEMNITE DE SINISTRE A UN AGENT

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite à un sinistre qui a eu lieu à la base nautique, le vélo, entreposé sur place, de Monsieur Xavier Body, agent qui travaille sur ce site, a été déclaré à l'assurance.

La SMACL, assureur de la commune pour les dommages aux biens, a versé l'intégralité de l'indemnisation à la commune, ce qui fait que la Ville s'est subrogée aux droits de l'agent.

Il est donc nécessaire de reverser la somme de 1 200.00 € à l'agent concerné.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de la somme de 1 200.00€, correspondant au montant de l'indemnisation versée par la SMACL, à l'agent qui a été victime du préjudice.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'indemnisation de la commune par la SMACL, assureur de la commune pour les dommages aux biens

VU l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 16 février 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'autoriser le versement de la somme de 1 200.00€ à Monsieur Xavier Body au titre de l'indemnisation de son vélo.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 67 article 6718 fonction 414.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	30	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		

49) COMPOSITION COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en raison du décès de Mme Rose-Marie CARDONA, conseillère municipale (liste « Réagir pour Beaucaire »), il est proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales dont elle était membre, par un vote à bulletin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le CGCT notamment l'article L2121-22,
VU la délibération n°14.137 du 24 septembre 2014, portant élection des membres des commissions municipales,
Vu la délibération n°15.079 du 13 mai 2015,
VU la délibération n°15.147 du 29 septembre 2015,
VU la délibération n°17.184 du 20 décembre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ET AYANT DECIDE, A L'UNANIMITE, DE NE PAS VOTER A BULLETIN SECRET,
AUCUN AUTRE CANDIDAT NE S'ETANT MANIFESTE

1°) ELIT M. Luc PERRIN pour siéger au nom de la liste « Réagir pour Beaucaire » au sein des commissions suivantes :

Sécurité Publique / Affaires Générales / Politique de la Ville (SECUR)	9 membres	- Jean-Pierre FUSTER - Stéphane VIDAL - Viviane TISSEUR - Antoine BOYER - Patrick DESOMBRE - Samuel SAMSON - Hélène DEYDIER - Christophe ANDRE - Luc PERRIN
Ressources Humaines (RH) / Finances (F)	9 membres	- Gilles DONADA - Jean-Pierre FUSTER - Stéphane VIDAL - Yvan CORBIERE - Viviane TISSEUR - Antoine BOYER - Didier CORRIAS - Christophe ANDRE - Luc PERRIN
Commerce / Culture / Festivités / Protection Civile (CCFPC)	9 membres	- Mireille FOUGASSE - Jean-Pierre FUSTER - Elisabeth MONDET - Samuel SAMSON - Maurice MOURET - Evelyse ROL - Maurice CONTESTIN - Yves GERMAIN - Luc PERRIN
Enseignement / Petite Enfance (EPE)	9 membres	- Chantal SARRAILH - Patrick DESOMBRE - Katy VIDAL - Sylviane BOYER - Yvette CIMINO - Evelyse ROL - Maurice CONTESTIN - Christophe ANDRE - Luc PERRIN
Jeunesse / Sports (JS)	9 membres	- Viviane TISSEUR - Elisabeth MONDET

		- Max SOULIER - Josette ROCCHI - Samuel SAMSON - Nathalie ABLAIN - Michel REBOUL - Cristelle HUGOUNENQ - Luc PERRIN
Services Techniques / Urbanisme (STF/STO)	9 membres	- Yvan CORBIERE - Jean-Pierre FUSTER - Gilles DONADA - Max SOULIER - Antoine BOYER - Roger ROLLAND - Hélène DEYDIER - Dominique PIERRE - Luc PERRIN

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	29	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Didier CORRIAS Michel REBOUL Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ	représentée par Katy VIDAL représenté par Jean-Pierre FUSTER représentée par Mireille FOUGASSE représenté par Michel REBOUL
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Luc PERRIN	

- Vote du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2018

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Joseette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN	représentée par	Mireille FOUGASSE		
Samuel SAMSON				
Katy VIDAL				
CONTRE	5	Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ		
		Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2017

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ
		Jean-Pierre FUSTER
		Elisabeth MONDET
		Gilles DONADA
		Mireille FOUGASSE
		Stéphane VIDAL
		Chantal SARRAILH
		Yvan CORBIERE
		Viviane TISSEUR
		Max SOULIER
		Antoine BOYER

		Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2016

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		

ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL
------------	---	---------------------------------	----------------	---------------

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2016

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2016

ONT VOTE	
POUR	23
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH

		Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2016

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	5	Yves GERMAIN		

		Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2015

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2015

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER

		Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2015

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Evelyse ROL				
Sylviane BOYER				

		Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par	Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2015

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représenté par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

- **Vote du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2015

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par représentée par	Katy VIDAL Jean-Pierre FUSTER Mireille FOUGASSE
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN		
ABSTENTION	2	Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Michel REBOUL

OBJET : DECISIONS DE GESTION (35)

Rapporteur : Monsieur le Maire

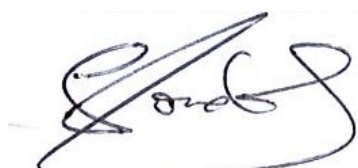
Le conseil municipal a donné délégation au Maire sur un certain nombres de domaines.
 Monsieur le Maire rend compte de 35 décisions de gestion ainsi accomplies et demande à l'assemblée d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE à l'unanimité de la présentation de 35 décisions de gestion.

La séance est levée à 11 heures et 37 minutes.

Le secrétaire de séance



Elisabeth MONDET

Le Maire



Julien SANCHEZ